

RD-CONGO

LE COURRIER  
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3623 - JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

CÉNI

# Vers un report des élections locales et municipales

Prévues en janvier 2020, les élections locales et municipales risquent de ne pas avoir lieu. Le report est inéluctable au regard des différentes contraintes qui s'amoncellent dans le processus de matérialisation desdits scrutins, les premiers à être organisés en République Démocratique du Congo.

La principale contrainte est celle liée au manque de

moyens financiers étant entendu que l'enveloppe mise à la disposition de la Céni, principale institution organisatrice des élections, n'est pas à la hauteur des attentes en raison de sa modicité. A peine cent-trente millions de dollars ont, en effet, été alloués au financement desdits scrutins dans le projet de loi des finances pour l'exercice 2020.

Page 3



Des électeurs dans un bureau de vote

## CPI – SUBORNATION DES TÉMOINS

### Jean Pierre Bemba sera fixé le 27 novembre

Le leader du Mouvement de libération du Congo (MLC) avec ses co-accusés Aimé Kilolo Musamba et Jean-Jacques Mangenda Kabongo devront être fixés le 27 novembre prochain par l'arrêt d'appel que va rendre, à cette échéance, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI).

Les quatre personnalités incriminées avaient été déclarées coupables, le 19 octobre 2016, d'atteintes à l'administration de la justice pour avoir intentionnellement suborné des témoins et sollicité la présentation de faux témoignages par des témoins de la Défense dans le cadre de l'autre affaire visant Jean-Pierre Bemba devant la CPI. L'arrêt attendu est censé tirer un trait définitif sur cette saga judiciaire qui aura tenu longtemps en haleine l'opinion nationale.

Page 3



Jean-Pierre Bemba lors de sa dernière comparution

## RESTITUTION DES ŒUVRES CULTURELLES

### Martin Fayulu : « la discussion déjà engagée doit continuer »



Martin Fayulu écrivant dans le livre d'or du musée

L'homme politique congolais a eu droit à tous les honneurs dus à son rang à l'AfricaMuseum, le 15 novembre, avec comme guide, le directeur opérationnel Bruno Verbergt. A la fin de cette première visite faite avec son épouse et des proches de son parti, il a confié au Courrier de Kinshasa son avis sur la restitution des œuvres culturelles congolaises (masques, œuvres di-

verses des Kuba, des Yaka, des Kongo etc) qu'il ne tient plus pour une priorité à ce jour. Et d'indiquer que la discussion déjà engagée doit continuer et que tout doit se préparer convenablement. Pour lui, la priorité aujourd'hui pour le Congo, n'est pas la restitution mais plutôt que le pays soit géré correctement.

Page 4

## CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

### La RDC a réalisé des progrès considérables

Cette révélation a été faite au cours d'une émission télévisée organisée par le Réseau des Journalistes Amis de l'Enfant (RJAE) en partenariat avec

l'Unicef à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance célébrée le 20 novembre de chaque année.

Gilbert Lusamba, Chef de divi-

sion chargé de la protection de l'enfant au Ministère du Genre, Famille et Enfant, qui intervenait au cours de cette émission, a révélé qu'en réaffirmant son

attachement à cette convention dans le préambule de sa constitution, la RDC plaçait l'enfant au centre de sa loi fondamentale, laquelle reconnaît comme

enfant toute personne sans distinction de sexe, qui n'a pas encore atteint dix-huit ans révolus.

Page 2



## CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

## Des progrès considérables réalisés en RDC

La révélation a été faite au cours d'une émission télévisée organisée par le Réseau des journalistes amis de l'enfant, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance célébrée le 20 novembre de chaque année.

La République démocratique du Congo (RDC) place l'enfant au centre de sa loi fondamentale qui reconnaît comme enfant toute personne sans distinction de sexe, qui n'a pas encore atteint 18 ans révolus, a rappelé Gilbert Lusamba, chef de division chargé de la protection de l'enfant au ministère du Genre, famille et enfant, intervenant au cours de l'émission. Le pays, a-t-il dit, a réaffirmé son attachement à la Convention relative aux droits de l'enfant, dans le préambule de sa Constitution.

La RDC, a-t-il souligné, est également engagée à ce que dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale. Parlant des engagements pris en ratifiant la Convention des droits de l'enfant (CDE), Gilbert Lusamba a laissé entendre que le pays, avec ses partenaires dont l'Unicef, a révisé certains instruments juridiques au niveau national, notamment le code du travail, le code de justice militaire, le code de la famille. En sus, a-t-il poursuivi, la RDC a élaboré la loi portant



protection de l'enfant. Parmi les innovations découlant de cette révision, Gilbert Lusamba a cité l'interdiction du mariage et même des fiançailles des enfants, la création des tribunaux pour enfants et des comités de médiation, la fixation de l'âge minimum de responsabilité pénale à 14 ans, les sanctions de l'accusation de l'enfant de sorcellerie, l'abandon de l'enfant, la non-scolarisation, l'installation formelle des structures de participation des enfants comme leur organe de protection et la gratuité de l'enseignement primaire dans toute l'étendue du

pays. « Avec la gratuité, j'espère que beaucoup d'enfants pourront accéder à l'enseignement pourvu que certaines mesures d'accompagnement soient mises sur pied », est-il convaincu.

**Une avancée majeure dans la scolarisation des enfants**  
Intervenant à son tour, Serge Wingi, l'administrateur chargé de la communication à l'Unicef, a indiqué que la CDE est le seul texte parmi tant d'autres qui a été adopté à l'unanimité par les Etats membres des Nations unies. « Trente ans après son adoption, il y a eu beaucoup de

Les intervenants à l'émission progrès qui ont été réalisés en RDC dans le domaine de survie de l'enfant. Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples, MICS 2017-2018 », a-t-il indiqué.

A titre illustratif, le taux de fréquentation de l'école primaire est passé de 56% en 1990 à 78% en 2018, la mortalité des enfants de moins de 5 ans est partie de deux cents décès pour mille naissances vivantes en 1990 à soixante-dix décès pour mille naissances vivantes en 2018. Le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans est passé de 28% en

1990 à 23% en 2018, le taux d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans à l'état civil est passé de 25% en 2014 à 40% en 2018.

Il a relevé également la baisse du taux de décès de 70% entre 2000 et 2018 d'enfants dû aux maladies particulièrement dangereuses telles que la rougeole et le paludisme. La poliomyélite, autrefois l'une des principales causes de handicap chez l'enfant comme chez l'adulte, a été éliminée. Toutefois, a-t-il signifié, beaucoup d'enfants parmi les démunis ne jouissent pas pleinement de leurs droits. Par ailleurs, Il a réaffirmé l'engagement de l'Unicef à continuer à appuyer le gouvernement congolais dans la réalisation des droits de chaque enfant.

Prendre en compte des enfants vivant avec handicap

S'agissant des personnes vivant avec handicap, Serge Wingi a insisté sur le fait qu'un regard particulier doit être accordé à cette catégorie d'enfants. Si on se réfère à la CDE, a-t-il soutenu, il y a un principe fondamental qui parle de la non-discrimination des enfants. Mais, a-t-il fait savoir, la réalité est qu'il y a encore du chemin à faire, faisant allusion ici, par exemple, aux infrastructures scolaires qui doivent être adaptées par rapport à cette catégorie d'enfants qui constituent parfois des obstacles à l'accès à l'éducation. « Le processus doit évoluer et l'Unicef n'hésite pas à aller dans ce sens là pour appuyer le gouvernement congolais », a-t-il déclaré.

Blandine Lusimana

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : [www.brazzaville-adiac.com](http://www.brazzaville-adiac.com)

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués :  
Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Rominique Nerplat  
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,  
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,  
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,  
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,  
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maoiakani, Christian Nzoulani  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : [imp-bc@adiac-congo.com](mailto:imp-bc@adiac-congo.com)

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
[www.lesdepêchesdebrazzaville.com](http://www.lesdepêchesdebrazzaville.com)  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél. : 06 700 09 00  
Email : [regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr)  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault



## COUR PÉNALE INTERNATIONALE

# Jean-Pierre Bemba sera fixé sur son sort le 27 novembre

**Poursuivi pour subornation des témoins, le leader du Mouvement de libération du Congo (MLC) et ses co-accusés sont à l'attente de l'arrêt que va rendre, dans une semaine, la Chambre d'appel de la juridiction internationale de La Haye.**

Jean-Pierre Bemba est poursuivi dans l'affaire de subornation des témoins avec certains de ses compatriotes, dont Aimé Kilolo Musamba et Jean-Jacques Mangenda Kabongo. Le jugement attendu le 27 novembre fera suite à une série d'autres prononcés par le passé qui, à l'occasion, pourront être remis en cause par la sentence attendue. Pour rappel, la Cour pénale internationale (CPI) avait confirmé, le 17 septembre 2018, en appel, la condamnation de Jean-Pierre Bemba à douze mois de prison pour subornation de témoins, telle que prononcée en mars de la même année en première



Jean-Pierre Bemba, en attente de l'arrêt de la CPI du 27 novembre/DR

instance. Les quatre personnalités incriminées avaient été déclarées coupables, le

19 octobre 2016, d'atteintes à l'administration de la justice pour avoir intentionnellement

suborné des témoins et sollicité la présentation de faux témoignages par des témoins

de la défense, dans le cadre de l'autre affaire visant Jean-Pierre Bemba devant la CPI. Les peines infligées à Jean-Pierre Bemba et compagnie furent par la suite annulées le 8 mars par la Chambre d'appel qui renvoya la question pour réexamen devant la Chambre de première instance VII. Le 17 septembre 2018, la Chambre de première instance VII a rendu sa décision portant fixation des nouvelles peines. L'arrêt attendu le 27 novembre est donc censé tirer un trait définitif sur cette saga judiciaire qui aura tenu en haleine l'opinion nationale et internationale, à côté de celle principale relative aux charges de « crimes de guerre » et de « crimes contre l'humanité » imputées à Jean-Pierre Bemba.

Alain Diasso

## CÉNI

## Report probable des élections locales et municipales

**Outre le manque des moyens financiers, les cent trente millions de dollars alloués à la Centrale électorale étant jugés insignifiants, l'autre contrainte pouvant hypothéquer la tenue des scrutins serait la refonte de cette institution dont tous les animateurs sont arrivés en fin de mandat.**

Prévues pour janvier 2020, les élections locales et municipales risquent de ne pas avoir lieu. Le report est inéluctable au regard des différentes contraintes qui s'annoncent dans le processus de la matérialisation de ces scrutins, les premiers à être organisés en République démocratique du Congo. La principale difficulté est celle liée au manque de moyens financiers, étant entendu que l'enveloppe mise dans l'escarcelle de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) n'est pas à la hauteur des attentes en raison de sa modicité.

A peine cent trente millions de dollars viennent, en effet, d'être alloués au financement de ces opérations électorales dans le projet de loi de finances pour l'exercice 2020. Lors du dernier débat général consacré à l'examen du projet de ce budget au Palais du peuple, les députés nationaux ont stigmatisé la faiblesse du financement des élections locales et municipales, eu égard à la complexité liée à leur organisation. Bien que le Premier ministre ait déclaré devant son auditoire qu'il espérait capter des recettes aux titres de caution, les élus du peuple sont restés plutôt dubitatifs quant à la tenue effective de ces scrutins.

Alors qu'à l'époque, en 2018 précisément,

la Céni avait chiffré ses besoins autour de quatre cents millions de dollars pour organiser les scrutins locaux, les représentants du peuple s'étonnent que le gouvernement puisse revoir à la baisse cette enveloppe pendant qu'aucune donnée sociologique n'a changé, en termes des besoins et du contexte électoral. Au niveau de la Céni, l'on ne cesse de réitérer l'appel à des moyens suffisants et conséquents à même de lui permettre d'organiser les scrutins sans problème.

L'autre contrainte, et non des moindres tendant à hypothéquer la tenue des élections locales d'ici à janvier 2020, est celle liée à la refonte de la Céni dont tous les animateurs sont arrivés à la fin de leur mandat. Il est indiqué que dans sa forme actuelle, la Centrale électorale ne peut organiser les élections, sans renouveler ses structures et ses animateurs. Un processus qui peut prendre beaucoup de temps en donnant lieu à des tergiversations lassantes, surtout quant à la représentation de l'opposition généralement empêtrée dans des contradictions autour du choix de ses délégués. Pour une certaine opinion, tout n'est qu'une question de volonté politique, car seul le gouvernement est habilité à rééquilibrer la répartition des lignes budgétaires en tenant compte des observations faites.

A tout prendre, il s'agit là des scrutins d'importance nationale parce que censés résoudre bon nombre de problèmes de gouvernance à la base par l'élection des bourgmestres, des maires ou des chefs de secteur et autres commis de l'Etat œuvrant dans des entités décentralisées.

A.D

## REDDITION DES COMPTES 2018

## Les chiffres présentés à la commission Ecofin

**Plus de 100 % d'exécution des dépenses dans trois institutions de la République et quinze ministères du gouvernement central.**

Le projet de loi portant reddition des comptes pour l'exercice 2018 est actuellement en étude au niveau de la Commission économique et financière (Ecofin) de l'Assemblée nationale. D'emblée, les chiffres disponibles indexent plusieurs institutions dans l'exécution des dépenses de l'administration au cours de l'exercice antérieur. Il y a la présidence de la République qui a réalisé des dépenses de l'ordre de trois cent deux millions de dollars américains sur des prévisions budgétaires de soixante-trois millions, soit 476 % de réalisation. Par la suite, la primature et quinze ministères ont réalisé également d'importants écarts.

Du côté du Premier ministre, les dépenses ont atteint quarante millions de dollars américains sur des prévisions budgétaires de l'ordre de vingt-trois millions, soit 176 % de réalisation. Au sein de l'exécutif central, les ministères en dépassement sont les Affaires étrangères (227 %), la Décentralisation (121 %), l'Intérieur (108 %), la Défense (146 %), les Finances (106 %), le Budget (126 %), le Plan (138 %), la Justice (150 %), la Communication et médias (106 %). En dehors de l'exécutif national, il y a aussi d'importantes institutions comme l'Assemblée nationale (dépassement de

133 %) et le Sénat (dépassement de 116 %).

Les chiffres ainsi dévoilés dans le rapport de la Cour des comptes, une institution supérieure de contrôle relevant du parlement, viennent confirmer un véritable accaparement du Trésor public par les politiques, comme le soutiennent, d'ailleurs, certains experts. Ces derniers rappellent que les dépenses sur crédits limitatifs doivent être engagées dans le strict respect des dotations budgétaires, au risque de représenter une véritable faute de gestion. Des sanctions ne sont pas exclues à l'encontre des auteurs des dépassements, conformément à la loi. En effet, ils sont bien responsables car ayant posé les actes en plein exercice de leurs fonctions. Cette responsabilité s'étend également sur les résultats des programmes sous leur autorité.

Quant aux dépenses courantes du pouvoir central, elles ont connu des dépassements dans certaines rubriques : frais financiers (150 %), dépenses de personnel (106 %), biens et matériels (261 %) et dépenses de prestations (205 %). Si les dépenses ont littéralement explosé, il faut indiquer que les recettes n'ont pas suivi la même tendance, soit un taux d'exécution global d'à peine 88 %. En volume de recettes, cela représente 5,076 milliards de dollars américains contre des prévisions de 5,710 milliards. Nous y reviendrons lors du débat sur cette loi en plénière.

Laurent Essolomwa



## INTERVIEW

# Martin Fayulu : « *La discussion déjà engagée sur la restitution des œuvres culturelles doit continuer et tout doit se préparer convenablement* »

L'homme politique congolais a eu droit à tous les honneurs dus à son rang à l'AfricaMuseum, le 15 novembre, avec comme guide le directeur opérationnel Bruno Verbergt, en compagnie du directeur général, Guido Gryseels, et de la directrice adjointe, Katia Dewulf. A la fin de cette première visite faite avec son épouse et des proches de son parti, il a confié au Courrier de Kinshasa son avis sur la restitution qu'il ne tient pas pour une priorité à ce jour.

**Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) :** Au sortir de cette première visite du Musée rénové, quel souvenir vous en reste-t-il ?

**Martin Fayulu (M.F.) :**

Je pars avec ce souvenir que quand les hommes veulent faire quelque chose, décident d'immortaliser l'histoire, ils peuvent le faire. J'ai été content de voir l'histoire de mon pays racontée à travers ses œuvres. Je suis ravi d'avoir effectué cette visite qui m'a encore démontré à quel point le Congo est un grand pays. Le peuple congolais est véritablement un grand peuple avec les innombrables cultures de sa culture. J'ai vu des masques, des œuvres diverses des Kuba, des Yaka, des Kongo qui me réaffirment que le Congo a de l'avenir, un avenir radieux.

**L.C.K. :** Un débat a été engagé autour de la restitution de ces œuvres que vous avez admirées sur l'histoire du Congo. Quel est votre avis à ce sujet ?

**M.F. :**

Je ne peux qu'être favorable à la restitution ! Mais la restitution quand, comment et quelles sont les infrastructures qui peuvent permettre de s'engager à la réaliser ? Les infrastructures mais aussi le personnel qualifié pour assurer la conservation de ce précieux



Martin Fayulu observant la maquette du fleuve Congo : Inga 1 et projets Inga 2 et 3

patrimoine et sa restauration. Je pense que la discussion déjà engagée doit continuer et que tout doit se préparer convenablement. Par ailleurs, je crois aussi que pour le Congo, aujourd'hui, la priorité n'est pas la restitution mais plutôt que le pays soit géré correctement. Que toutes les infrastructures soient mises en place, cela vaut autant pour les routes que les bâtiments. Le plus important, c'est de développer le pays pour permettre à la population de manger et de ne pas se préoccuper que de cela. Qu'elle sache aussi trouver son bonheur à découvrir la beauté de ses œuvres et de son pays, notamment prendre du plaisir à aller visiter les grottes de

Mbanza-Ngungu, les chutes de Zongo, etc. Nous avons beaucoup de choses à faire valoir mais il faut d'abord que le pays ait une gouvernance normale : que l'Etat soit responsable, que ses fonctions régaliennes soient remplies. Le mieux serait un pays où le peuple souverain déciderait de qui devrait le diriger, être son leader. Mais pas une nation où des gens qui ne sont pas payés correctement arrivent à sortir subrepticement des œuvres d'art, volent le précieux patrimoine national conservé dans le musée, pour le vendre et arrondir leurs fins de mois. Il y a donc des prérequis nécessaires à considérer avant de réaliser la restitution. J'ai discu-

té avec le directeur du Musée qui m'a parlé notamment de la numérisation qui est faite et des systèmes mis en place qui peuvent permettre de réaliser des expositions itinérantes. Nous sommes partants pour cela. Ce processus est engagé mais il faudrait que nous soyons responsables : que l'on mette nos pays dans les conditions requises pour gérer les musées comme il se doit.

**L.C.K. :** Comment entrevoyez-vous la collaboration entre l'AfricaMuseum et le nouveau musée construit à Kinshasa ?

**M.F. :**

Comme je l'ai dit, penser à réaliser des expositions itinérantes, la mise à niveau et la formation du personnel qui, je le crois, est très important. Conserver les œuvres de manière optimale, savoir les restaurer, c'est primordial. Et nous devrions aussi faire en sorte de nous spécialiser dans des domaines pour lesquels nous n'avons pas d'expertise. Au-delà des visites guidées des expositions, organiser des expéditions dans les sites d'où proviennent les œuvres exposées et anticiper des choses, songer à l'avenir. Je crois qu'il peut s'établir une importante collaboration entre le musée de Tervuren et le musée de Kinshasa ou les musées du Congo.

**L.C.K. :** Que pensez-vous qu'il faille faire pour les archives documentaires du Congo gardées ici à Tervuren ?

**M.F. :**

Heureusement que ces archives sont bien gardées ! Il faut que le Congo les utilise. Aujourd'hui, alors qu'il est question des Banyamulenge et des tribus qui ont constitué le

peuple congolais depuis longtemps, nous devons recourir aux archives pour trancher ce problème. Les archives doivent faire l'objet de discussions, elles doivent être bien gardées. Dans un pays instable, si l'on sait que vous avez des documents précieux, celui qui a en vue de les détruire va réaliser ce mauvais dessein parce qu'ils n'auront pas été conservés correctement. Mais pour tout ce que l'on envisage de faire, il faut des prérequis. L'on ne peut pas arriver de but en blanc obtenir ce que l'on veut sans préparation. Pour beaucoup de gens au Congo, cela peut devenir un faux-fuyant qui servirait à distraire la population. Voyons d'abord les prérequis pour consolider notre nation qui sont la démocratie, la souveraineté du peuple congolais, le développement du Congo. Nous créerons de nouvelles attractions pour les visiteurs d'ailleurs, touristes et chercheurs mais nous en avons déjà que nous n'arrivons pas à rentabiliser pour le Trésor public faute de quoi ou à cause de qui ? C'est important qu'un pays préserve ce qu'il possède, les chercheurs doivent veiller aux recherches menées sur le plan géographique ainsi qu'au niveau de la faune et de la flore, le Congo doit les recueillir. Mais le Congo doit aussi avoir des routes, des chemins de fer, les a-t-il ? Il doit donner de l'électricité à tous ses enfants : la couverture en électricité et en eau potable est de moins de 10% sur l'ensemble du territoire national. Le Congo pourrait offrir de l'eau potable et l'électricité à sa population. Pour cela, l'on doit être sérieux, organisé et conscient et surtout être responsable.

*Propos recueillis par Nioni Masela*

UNE ADRESSE E-MAIL  
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES  
PLUS RAPIDEMENT

[regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr)





## LUTTE CONTRE EBOLA

# Les agents de la riposte outillés en gestion des épidémies

Du 16 au 20 novembre, les agents de la coordination et des sous-coordinations de la riposte du ministère de la Santé, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la sécurité nationale viennent de renforcer leurs capacités dans la gestion des épidémies, à la faveur d'une formation organisée à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

La formation a été organisée par le ministère de la Santé, en partenariat avec l'OMS, grâce au financement d'UKaid from the british people. Au terme de celle-ci, les participants sont capables à présent de gérer des éventuelles épidémies, après la dixième à virus Ebola qui sévit depuis plus d'une année dans le pays.

Le coordinateur général de la riposte à la maladie à virus Ebola dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri, le Pr Steve Ahuka Mundeke, a déclaré que cet atelier a été plus bénéfique aux partici-



La remise des certificats à l'issue de la formation sur la riposte contre Ebola

pants qui sont appelés à utiliser toutes les notions apprises afin d'améliorer leur travail et

leur vie personnelle.

Ces notions, a-t-il poursuivi, sont très importantes pour la

gestion de crise. Il a, à cet effet, demandé aux participants de s'en servir car, a-t-il ajouté,

la connaissance n'est utile que lorsqu'on s'en sert.

Le Pr Steve Ahuka Mundeke a profité de cette occasion pour remercier non seulement tous les participants pour leur assiduité mais également tous les partenaires qui ont contribué à la réussite de cette formation. Il s'est agi notamment de l'OMS, CDC, DFID et Ukaid, sans oublier les formateurs qui se sont déplacés de Genève à Goma. L'OMS, quant à elle, a souligné que cet atelier est productif pour toutes les équipes de la riposte qui pourront à leur tour s'en servir toute leur vie. La clôture de cette formation a été sanctionnée par la remise des certificats aux participants parmi lesquels le coordonnateur général de la riposte, le Pr Steve Ahuka Mundeke.

**Blandine Lusimana**

## IMPRIMERIE \* DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO



+242 06 951 0773

+242 05 629 1317



imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo





## COOPÉRATION

## L'Algérie restera un partenaire loyal du Congo

L'assurance a été donnée par l'ambassadeur du pays à Brazzaville, Mohamed Benattou, qui a salué, le 19 novembre, l'excellence des relations bilatérales, et soutenu qu'il en ressort un partenariat bénéfique aux deux Etats. Il s'exprimait lors d'une réception organisée dans la capitale congolaise, à l'occasion de la célébration de la fête nationale algérienne.

« L'Algérie et la République du Congo sont unies par des liens historiques et politiques forts. Ces liens sont forgés par la conviction partagée quant à la pérennité des principes de dignité humaine et de solidarité africaine étayée par leur soutien en faveur des justes causes des peuples épris de justice et d'émancipation », a déclaré le diplomate. « Leurs relations sont fondées sur le respect mutuel, la concertation permanente et la solidarité fraternelle. Elles n'obéissent pas à des calculs d'intérêt passagers ni à des considérations de circonstance », a-t-il ajouté, devant un parterre de diplomates accrédités au Congo. Le gouvernement congolais était représenté par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou.

Mohamed Benattou a souligné que son pays « restera fidèle » aux principes qui ont « régi sa politique étrangère et qui sont l'expression d'un certain idéal panafricain ». Il a dit que l'Algérie demeure attachée aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, du respect mutuel, de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. De même, Alger continue, selon l'ambassadeur, de soutenir les causes des peuples encore

épris de justice et d'indépendance tout en militant pour le développement économique continental.

L'éducation faisant partie des secteurs clés de la coopération entre le Congo et l'Algérie, le diplomate s'est réjoui de ce que son pays « continue d'offrir des bourses d'études à titre gracieux dans plusieurs domaines aux étudiants et cadres civils et militaires congolais ».

Dans son allocution, Mohamed Benattou a souligné que la célébration du 65e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale, le 1er novembre 1954, qui marque la fête nationale algérienne, est un « moment de recueillement et de réjouissance ». « Je m'incline à la mémoire de nos valeureux martyrs tombés au champ d'honneur et auxquels nous exprimons notre reconnaissance éternelle pour leur sacrifice afin que l'Algérie recouvre la liberté et la dignité », a-t-il dit.

L'Algérie déterminée à sortir de la crise politique actuelle unie L'ambassadeur a, par ailleurs, évoqué la situation dans son pays, qui à l'instar d'autres nations du monde, « connaît les variations et les convulsions de l'histoire ». Il faisait allusion au mouvement populaire dont son pays fait face depuis fé-



L'ambassadeur d'Algérie prononçant son allocution sur des potentialités et des richesses considérables du pays ». Il a précisé: « La réponse des pouvoirs publics à ce mouvement a une série de réformes de fond dans le régime électoral et l'institution, pour la première fois, d'une autorité nationale indépendante chargée de l'ensemble du processus électoral : de la préparation à la conduite, à la surveillance jusqu'à la proclamation des résultats de l'élection présidentielle ».

vrier dernier. Et convaincu que l'Algérie va inévitablement s'en sortir « plus aguerrie, plus déterminée et unie », il a reconnu que cette action qui se déroule dans la paix, « charrie des revendications profondes pour un changement radical en vue d'une ère faite de justice, de droit et d'égalité des chances ». Mohamed Benattou a poursuivi: « Cette mobilisation déterminée du peuple n'a d'objectif que l'avènement d'une société de droit et aspire à offrir à la jeunesse un avenir à la me-

Dans le cadre du processus

électoral algérien en cours, dont le scrutin présidentiel est prévu le 12 décembre, cinq candidats ont d'ores et déjà été retenus par la commission électorale. Il s'agit notamment d'Ali Benflis, ancien chef du gouvernement et deux fois candidat malheureux à l'élection présidentielle ; Abdelmadjid Tebboune, ministre à plusieurs reprises ; Azzedine Mihoubi, ex-ministre de la Culture ; Abdelaziz Belaïd, président du Front El Moustakbel et Abdelkader Bengrina, ancien ministre du Tourisme. Pour le diplomate, l'élection du futur président « se présente comme la seule alternative » pour combler un vide institutionnel au sommet de l'Etat qui ne saurait perdurer davantage parce que « si la solution à la crise actuelle est d'ordre politico-constitutionnel », les priorités du pays sont d'ordre économique.

« A quelques courtes semaines de ce rendez-vous historique débarrassé de pesanteurs passées, nous restons sereins quant à sa conduite à bon terme pour que l'Algérie se réveille d'une crise politique avec un nouveau sursaut et une perspective prometteuse pour le peuple algérien et sa jeunesse », a conclu l'ambassadeur.

Nestor N'Gampoula

## DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

## Les Etats appelés à exploiter les zones économiques spéciales

Réunis à Addis-Abeba, en Ethiopie, le 19 novembre, les experts et décideurs de quarante-trois pays du continent ont souhaité que l'exploitation du potentiel se fassent dans les meilleurs délais pour stimuler l'industrialisation dans chaque Etat.

L'appel été lancé lors de la quatrième réunion annuelle des zones économiques africaines, tenue sur le thème « Les zones économiques spéciales (ZES) : un accélérateur de l'industrialisation en Afrique ».

La rencontre a eu lieu grâce à l'appui de l'Organisation des zones franches africaines, en partenariat avec l'Union africaine et d'autres organisations internationales et continentales. Elle a été l'occasion de réfléchir sur la situation actuelle et des perspectives de développement industriel en Afrique. Il s'agissait également pour les participants de se pencher sur les défis à relever et d'examiner les tendances politiques à prendre en compte pour favoriser le meilleur développement des ZES.

A l'occasion, Richard Bolwijn, responsable de la recherche à la Division de l'investissement et des entreprises de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, a dit qu'il était nécessaire de rendre les zones économiques existantes et planifiées plus durables, afin de réa-

liser les objectifs socio-économiques des ZES en Afrique. « La mise en place de zones économiques coûte de plus en plus cher, de sorte que les mesures et les modèles de performance financière et fiscale devraient être plus durables », a-t-il déclaré.

De son côté, la ministre éthiopienne des Transports, Dagmawit Moges, a souligné qu'il était impératif de mieux exploiter le potentiel économique des zones franches en créant une synergie avec d'autres infrastructures pertinentes. Elle a ajouté : « Il est nécessaire de relier les couloirs de transit et de transport aux ZES par des centres nationaux et régionaux ».

Signalons que la réunion annuelle des zones économiques africaines s'est tenue en marge de la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique, placée cette année sur le thème « Positionner l'industrie africaine pour approvisionner le marché de la zone de libre-échange continentale africaine ».

N.N'G.

70 HECTARES À VENDRE À IGNIÉ

Domaine idéalement situé à Ignié, à 56 km au nord de Brazzaville, sur la route de Maloukou, à quelques kilomètres du futur pont route-rail vers Kinshasa. Ignié est en passe de devenir la zone industrielle et logistique de Brazzaville, c'est une **occasion unique à ne pas manquer pour :**

- un projet agricole, industriel ou logistique
- une plus-value foncière future.

**Prix de vente : 20 millions FCFA** par hectare (négociable selon la surface totale achetée). Possibilité d'acheter quelques hectares.

Contactez le 06 460 74 74 pour plus d'informations



## PLUIES DILUVIENNES

## Des pertes en vies humaines à Brazzaville

Les averses qui se sont abattues ces derniers temps sur la capitale congolaise ont causé la mort de trois personnes et de nombreux dégâts matériels, surtout dans les quartiers périphériques.

Dans la nuit du 17 au 18 novembre, la furie des eaux ruisselantes a causé la désolation à Brazzaville. Une femme, surnommée maman Ngala, a été retrouvée sans vie vers l'arrêt de bus la Ferme, sur l'avenue de l'Union africaine, au quartier Nkombo. A l'arrêt de bus Forage, dans le même quartier, la dépouille d'une femme enceinte de huit mois a été découverte, enfouie dans du sable après la pluie qui s'est abattue dans la nuit du 19 au 20 novembre.

« L'érosion à l'arrêt de bus Forage, au quartier Nkombo, a duré au moins cinq ans. Plusieurs familles se sont déplacées involontairement parce qu'il y a plus de trente parcelles qui se sont déjà affais-

sées. Même le mur de clôture de la parcelle du chef du quartier 903, Matari, est emporté », a témoigné Gardel Akiéra, habitant de ce quartier.

De même, au quartier Massengo à l'arrêt de bus Bongho-Nouara, un enfant de 14 ans a glissé dans un caniveau, alors qu'il revenait du cours d'éducation physique et sportive.

Dans le quatrième arrondissement Mougali, au quartier Sadelmi, un pylône de la ligne haute tension de la société Energie électrique du Congo (E2C) s'est effondré dans un ravin. Dans les parages, l'un des bâtiments de l'école primaire Itsali est menacé de s'écrouler.

De Djiri à Mfilou en passant par Talangaï, les bancs de sable et

les eaux pluviales ont englouti des habitations et plusieurs familles se sont retrouvées sans abri, à l'instar de celles du quartier Kahounga, au lycée Thomas-Sankara.

Toujours au quartier Kahounga, deux pylônes haute tension de l'E2C sont menacés de tomber. Selon un habitant du quartier, la société sous-traitante n'a pas été à la hauteur des travaux de réhabilitation de ces installations.

Dans la plupart des arrondissements touchés, les érosions sont le fait du ruissellement des eaux pluviales.

Dans la commune de Kintélé, sur la route nationale n°2, jusqu'au quartier Ngamakosso, à Talangaï, y compris le tronçon



Une érosion au quartier Domaine, dans le neuvième arrondissement Djiri/Adiac

qui mène du quartier PK à la Base, dans le septième arrondissement, les bancs de sable envahissent les chaussées et empêchent la circulation des véhicules. D'ailleurs, la station-service de la société Afric s'est inondée. Au quartier Domaine, en allant vers le lycée scientifique, dans le neuvième arrondissement, une érosion

menace la quiétude de la population et des élèves.

Rappelons que l'ambassade des Etats-Unis, en collaboration avec les pouvoirs publics, avait entrepris une campagne de lutte contre les érosions à Brazzaville.

**Fortuné Ibara et Maliche Mbou-Eta, Christ Bissila (stagiaires)**

## DROITS HUMAINS

## Une meilleure protection des défenseurs réclamée

Réunis du 20 au 21 novembre à Brazzaville, les activistes des droits de l'homme envisagent de mettre en place un cadre juridique de concertation pour l'élaboration d'une loi type devant reconnaître et protéger leurs droits.

Dans son propos tenu à l'ouverture de l'atelier, le président de la Rencontre de la paix et des droits de l'homme, Christian Mounzé, a rappelé aux participants que les défenseurs des droits humains travaillent sur des sujets très sensibles, sur des problématiques qui sont tout autant importantes et qui assez souvent les exposent à un certain nombre de pratiques qui atteignent leur dignité y compris même physique.

C'est pour cette raison, a-t-il souligné, que les Nations unies ont adopté une déclaration pour protéger ces défenseurs et que les Etats doivent s'en approprier puisqu'elle comprend un engagement qui leur impose de mettre en place des politiques et des

pratiques qui ont pour mission de protéger toutes les personnes qui s'engagent à promouvoir les droits de l'homme.

« Cet atelier de sensibilisation et de plaidoyer porte sur la protection, en particulier juridique, des défenseurs des droits de l'homme, d'autant que cette protection n'existe pas légalement. Il y a un vide juridique à ce niveau et c'est pour essayer de le combler que nous avons pensé qu'il est utile de pouvoir réunir les parties prenantes qui sont intéressées par cette question et en premier lieu les défenseurs des droits humains » a-t-il ajouté. Christian Mounzé a plaidé pour que cette loi soit l'émanation de l'Etat ou du parlement.

**Jean Jacques Koubemba**

## SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CÉMAC

## Cinq dossiers en attente d'être examinés par les chefs d'Etat

Selon l'ordre du jour de la réunion de haut niveau qui connaîtra la participation active des chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région, du 21 au 23 novembre dans la capitale gabonaise, Libreville, cinq affaires principales relatives au fonctionnement de la communauté seront débattues.

Les cinq points fondamentaux à l'ordre du jour concernent la situation économique de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (Cémac) qui connaît une léthargie, la question sur l'avenir du franc CFA qui divise actuellement ses utilisateurs, l'épineux problème de la rationalisation des communautés économiques régionales d'Afrique centrale, notamment la Cémac et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la sécurité et l'accélération du processus de l'intégration régionale ainsi que celui des réformes économiques et financières de l'organisation. En effet, dans l'esprit des animateurs de l'organisation, l'approfondissement de l'intégration régionale à travers la libre circulation des personnes et des biens, la complémentarité et l'interdépendance économiques sont des gages nécessaires pour asseoir une amélioration des indicateurs de vie de la population sous-régionale. Mais, pour ce faire, il faudra maîtriser des hypothèques et risques tels

que l'insécurité.

Par ailleurs, selon le communiqué rendu public le 6 novembre par le secrétariat général de la CEEAC, Libreville accueillera, le 18 décembre, le sommet extraordinaire des chefs d'Etat. Cette rencontre sera précédée par la réunion du conseil des ministres qui aura lieu du 16 au 17 décembre. Ce sommet extraordinaire sera essentiellement consacré à la réforme institutionnelle de la CEEAC, notamment à la validation et à la signature des textes ayant été adoptés par les ministres.

« La réforme de la CEEAC envisage d'opérer des mutations au sein de la communauté économique régionale à travers la transformation du secrétariat général en commission, la révision du traité révisé de la communauté, la revue du règlement financier et du statut du personnel de l'organisation et la mutation du protocole Copax en mécanisme de paix et sécurité », précise le texte de la CEEAC.

**Rock Ngassakys**

## FORUM DE DAKAR

## L'Afrique plaide pour la réforme de l'ONU

Les différents intervenants aux assises internationales sur la paix et la sécurité en Afrique, qui se sont clôturées le 19 novembre dans la capitale sénégalaise, ont reconnu que « L'Organisation des Nations unies et les différentes missions de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique ne méritent pas mais elles doivent être reformées ».

Les présidents sénégalais et mauritanien ont appelé tour à tour les Nations unies à se réformer, réclamant un mandat renforcé pour sa mission au Mali « Il urge vraiment qu'il y ait une réforme sur le système d'opération de maintien de la paix dans les zones où le terrorisme sévit », a déclaré le président sénégalais, Macky Sall.

Invité d'honneur du rendez-vous annuel de Dakar, le tout nouveau président de la Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a également demandé le renforcement des forces armées sous-régionales. « Des forces régionales mobiles, plus légères et connaissant mieux le terrain doivent être davantage privilégiées comme réponse, plutôt qu'une force lourde et statique avec un mandat souvent limité et coûteux. L'ONU doit ainsi donner un mandat plus robuste et un financement plus pérenne aux forces sous-régionales telles que la force conjointe du G5 Sahel », a-t-il suggéré.

« Les armées conventionnelles aussi courageuses, aussi nombreuses soient-elles, ne pourront totalement jamais vaincre l'ennemi que nous combattons. Les Etats ont besoin de stabilité pour se développer », a admis pour sa part, le Premier ministre français. Selon Edouard Philippe, « l'idéal en termes de stratégie serait de combiner actions militaires, diplomatiques et aides au développement économique et social ». Face à l'ampleur de l'insécurité au Mali et au Burkina Faso, certains participants doutent encore de l'adhésion de tous les acteurs au multilatéralisme. Toutefois, la sixième édition du Forum international de Dakar a promis également de relever, entre autres défis, la fin de l'impasse en Lybie et la bonne gouvernance.

Cette rencontre s'est clôturée par une conférence de presse animée par les ministres des Affaires étrangères et de la Défense d'Etats africains, unis dans la recherche de solutions concrètes pour la paix et la sécurité sur le continent. Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, Amadou Ba, a décliné les ambitions du Sénégal. « Avec le forum, il ne s'agissait pas d'une conférence de chefs de l'Etat. Le Sénégal n'a pas de problème pour mobiliser les chefs de l'Etat ».

Il a rappelé que le gouvernement sénégalais n'avait pas engagé d'actions diplomatiques pour inviter des chefs d'Etat à cette rencontre, excepté celui de la Mauritanie voisine. Déclinant la vision et l'ambition du chef de l'Etat et de son gouvernement, Amadou Ba a fait savoir que le Sénégal ambitionne de faire du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité un rendez-vous incontournable d'échanges sur les questions sécuritaires. « Nous avons fait le choix. Notre souhait, c'est d'œuvrer pour que le Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité soit le Davos de la paix et de la sécurité », a-t-il déclaré, lors de la conférence de presse de clôture de cette sixième édition.

Amadou Ba a ainsi salué la libre expression des idées des experts et autres participants à cette rencontre internationale sur la paix et la sécurité. « Les débats ont été très ouverts. Les experts, ministres, généraux, universitaires ont débattu avec liberté », s'est-il félicité.

**Yvette Reine Nzaba**



## COOPÉRATION

# La France concrétise son appui budgétaire de 88,5 milliards de francs CFA en faveur du Congo

Paris a conclu avec Brazzaville un accord-cadre relatif à la mise à disposition d'un montant global de 88,5 milliards de francs CFA (cent trente-cinq millions d'euros), dont 29,581 milliards de francs CFA (45 millions d'euros) représentant la première tranche de l'aide annoncée sur la période 2019-2021.

L'accord-cadre a été signé le 18 novembre, à Brazzaville, entre les deux parties représentées par la ministre Ingrid Olga Ebouka-Babakas, pour le compte du ministère congolais des Finances, et l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, en présence du directeur de l'Agence française de développement, Lionel Cafferin, dont la structure est chargée de la mise en œuvre de l'appui budgétaire.

« Cette première tranche (29,581 milliards de francs CFA) sera versée fin novembre ou courant décembre 2019, si les procédures vont vite côté congolais », a indiqué le diplomate français. Il a précisé que ces fonds permettront à l'Etat congolais de restaurer les grands équilibres macro-économiques du pays et de poser les bases d'une croissance plus inclusive et diversifiée.

Selon François Barateau, cet appui fera l'objet d'un suivi régulier grâce à un comité bilatéral qui devra être mis en place dans les prochaines



Les parties signataires de l'accord-cadre, le 18 novembre 2019DR

semaines. Une attention particulière sera portée sur les efforts entrepris par le gouvernement congolais en vue d'atteindre les objectifs du Programme fixé par le Fonds monétaire international (FMI), en ce qui concerne la préservation des dépenses sociales, l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs ainsi que la mise en

œuvre des réformes structurelles en matière de gouvernance. L'ambassadeur de France a conclu en réitérant l'engagement de son pays à soutenir le Congo à travers de nombreux projets structurants qui s'inscrivent dans la durée et qui touchent les secteurs à fort impact social tels l'accès à l'eau potable, assainissement, électricité,

formation professionnelle et enseignement supérieur, transferts sociaux et activités génératrices des revenus à destination de la population la plus vénérable, tout en soulignant le caractère exigeant et le dialogue renforcé de ce partenariat.

La signature de cet accord de financement intervient quatre mois

après la conclusion, le 11 juillet, du programme de Facilité élargie de crédit entre le Congo et le FMI. Elle concrétise la promesse de la France faite par son ministre de l'Economie et des finances, Bruno Lemaire, lors de la réunion monétaire de la zone franc, tenue en avril de l'année dernière, à Brazzaville. « La France aide les Etats membres de la zone franc dans leurs stratégies mises en œuvre et portant notamment sur le désendettement, les réformes structurelles, la diversification de l'économie et la lutte contre la corruption », déclarait le ministre français, ajoutant que « La France va accorder au Congo une aide de cent trente-cinq millions d'euros sous réserve de la conclusion d'un programme avec le Fonds monétaire international ». D'après la ministre du Plan et de l'intégration régionale, après signature, cet accord-cadre sera soumis au parlement congolais pour l'autorisation de ratification.

Guy-Gervais Kitina

## NUMÉRIQUE

## Le salon Osiane 2020 officiellement lancé à Pointe-Noire

L'association Pratic (Promotion, réflexion et analyse sur les technologies de l'information et de la communication) a présenté, le 19 novembre dans la capitale économique du Congo, la quatrième édition du Salon international des technologies de l'information et de l'innovation (Osiane), à l'occasion de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat 2019, où les activités y sont organisées.

Avec pour thème « Co-construisons notre futur », l'édition 2020 du Salon Osiane, attendue du 20 au 23 avril à Brazzaville, mettra l'accent sur l'innovation comme socle de la transformation des entreprises face aux défis de l'accélération des technologies qui bouleversent toutes les chaînes de production. « La quatrième édition ambitieuse éclairer les participants sur l'importance d'intégrer l'innovation dans les projets de développement, dans un contexte économique et social actuel caractérisé, d'une part, par la conquête du rôle de l'innovation devenu fondamental pour le succès et la pérennité des entreprises et, d'autre part, par la nécessité de diversification des économies de la sous-région », a déclaré Luc Missidimbazi, président de Pratic qui organise le salon, avec le soutien de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce).

L'objectif de l'édition 2020, a-t-il poursuivi, est de relever le niveau de pénétration des technologies numériques et de l'innovation dans les entreprises. Le salon voudrait donc passer en revue les évolutions technologiques, la situation du capital humain, les services proposés aux entreprises, les incitations et le frein à cette intégration ainsi que l'appui aux porteurs de projets.

Destiné à sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'événement en même temps qu'à décortiquer son

contenu, le lancement d'Osiane 2020 s'est tenu en présence de plusieurs acteurs de l'écosystème numérique national et des partenaires du salon.

Plusieurs directeurs généraux des sociétés publiques et privées ainsi que des experts ont ainsi participé à un panel sur l'innovation et le numérique de demain. Une manière pour Osiane 2020 de remuer dès lors l'approche thématique de la « Co-construction » qui lui-même fait appel à une convergence de concepts.

Autour de ce panel précédé d'échanges avec le public, le directeur général du développement de l'économie numérique, Guy Roland Tsimba; celui du Group Vivendi Africa GVA Congo, Yann Le Guen; de la société OFIS, Luc-Emmanuel Zanghieri; de la direction générale de l'Innovation technologique, Aimé Madiélé Mabika; et du président directeur général du groupe Afrique Challenge, Alioune Gueye, par ailleurs commissaire général du Hub Africa.

Les échanges autour de l'écosystème national du numérique et ses perspectives face à l'innovation ont fait appel à de vives passions avec les entrepreneurs parfois éfarés par de mauvaises approches sur le rôle de l'Etat dans l'éclosion des entreprises.

### Un accord de partenariat entre Pratic et Hub Africa

La présence d'Alioune Gueye, invité spécial de ce lancement



Le panel sur l'innovation et le numérique de demain avec les experts

d'Osiane 2020, a été double de sens. Si l'expert a nourri le rendez-vous d'un Keynote sur les enjeux de l'Open innovation, une nécessité pour les entreprises, à l'ère de la transformation digitale, de s'ouvrir et de faire appel à des acteurs externes à leur environnement pour innover, il a également signé, avec Luc Missidimbazi, un accord de coopération.

Le mémorandum d'entente entre Pratic et Hub Africa, reconnu comme la première plate-forme dédiée aux entrepreneurs, investisseurs et petites et moyennes entreprises africaines, devrait permettre à Osiane de s'ouvrir davantage vers d'autres expertises en promouvant des investissements dans le secteur, et de bénéficier, par ailleurs, d'une bonne visibilité

à l'international.

Osiane permet aux divers acteurs de l'écosystème des technologies de l'information de l'Afrique centrale de se rassembler et de proposer des réponses novatrices aux besoins manifestés par les utilisateurs.

Depuis quatre ans, le salon a permis à des gouvernements, des institutions internationales, des entreprises publiques et privées, des centres de recherches et universitaires, des personnalités et la société civile de mettre au cœur du développement de l'Afrique centrale un meilleur usage des technologies de l'information et une promotion des solutions innovantes. En plus d'être un cadre dédié aux acteurs du secteur, Osiane est un lieu d'échanges, de décou-

vertes, de formations et d'affaires pour l'ensemble des utilisateurs, professionnels et autres.

C'est sur le thème « Développer la confiance numérique pour garantir une économie prospère » que se sont scellés les résultats de la dernière édition au programme très éclectique, avec cinq mille participants, des intervenants de haut niveau, des ateliers et formations. Tenu en avril dernier, Osiane 2019 a permis la signature d'importants partenariats et intégré, dans son programme, un volet business qui revient l'année prochaine en trois segments : Forum central africain digital business ; Forum center african peering ; Forum intelligence artificielle et innovation sociale.

Quentin Loubou



## LIVRE

# Richard Ossoma-Lesmois honore la mémoire d'Antoine Ndinga Oba

L'illustre personnage congolais fait l'objet d'un ouvrage de Richard Ossoma-Lesmois, avec la collaboration de Eugène Mungala, et préfacé par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso.

«*Antoine Ndinga Oba. Homme de terroir; éducateur; diplomate, africanité au Congo-Brazzaville 1941-2005*» a été publié dans la collection de Graveurs de Mémoire de L'Harmattan, dédiée à l'Afrique subsaharienne, notamment au Congo Brazzaville. A en croire l'auteur, cet ouvrage satisfait à un vœu, allégeant une charge morale portée par des enfants héritiers et orphelins du fait de la nature. Grâce aux conservateurs des feuilles frappées par le coup du temps, des lignes honorant la mémoire d'Antoine Ndinga Oba affluent alors rapidement.

«*Quand je ne serai plus là, il faut que tu rencontres Henriette. Donne-lui ce document. Qu'elle le publie !*», confie le professeur émérite Asindé Mungala à son fils Apendey.

Richard Ossoma-Lesmois affirme qu'il a fallu rassembler les documents nécessaires, recueillir d'autres témoignages inédits émanant d'amis et collègues ministres ou ambassadeurs pour une corrosion de bienveillance envers l'homme d'Etat. D'ailleurs, constate-t-il, l'oraison du chef de l'Etat à l'égard, à la fois de son ministre, son ambassadeur et membre de

**« Qui mieux qu'Antoine, homme de lettres et grand pédagogue, pouvait comprendre les attentes du président de la République et les réaliser ? »**



Richard Ossoma-Lesmois

sa famille, rentre dans la série de ces témoignages.

«*Qui mieux qu'Antoine, homme de lettres et grand*

*pédagogue, pouvait comprendre les attentes du président de la République et les réaliser ?*», s'inter-

roge Rodolphe Adada, actuel ambassadeur du Congo en France, puisant dans ses souvenirs d'ancien ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie.

En avance sur son temps pour la protection des minorités et la nécessité d'apporter à la mondialisation une âme de paix et de culture, Antoine Ndinga Oba a réformé le système éducatif, défendu le rayonnement culturel de l'Afrique et les idéaux de l'Unesco, et augmenté la visibilité internationale du Congo-Brazzaville.

Juriste de formation, l'auteur Richard Ossoma-Lesmois est diplômé de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville. Sa passion pour les belles lettres illustre l'incroyable éclectisme de l'agent de maîtrise qui signe également romans et pièces de théâtre.

Marie Alfred Ngoma

**INSTITUT FRANÇAIS**  
DU CONGO

**PROGRAMME DE LA SEMAINE**  
DU 18 AU 24 NOVEMBRE

**MARDI 19 NOVEMBRE**  
18H30 CINE-CLUB : DANS MA TETE

**MERCREDI 20 NOVEMBRE**  
13H00 CONCOURS DU JEUNE HISTORIEN BRAZZAVILLOIS

15H00 DEBAT D'IDEES : QUELQUES PRINCIPES POUR REUSSIR SANS FAILLE DANS L'AGRICULTURE

19H00 MERCREDI A LA CAFET : EKILIBRE

**VENDREDI 22 NOVEMBRE**  
14H00 CONFERENCE : LES 5 ANS DE FRANCE ALUMNI

**SAMEDI 23 NOVEMBRE**  
10H00 ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATHEQUE (SAMEDI DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE ET RENCONTRES DE SCRABBLE)

15H00 FESTIVAL : REIPER, FESTIVAL DES DROITS DE L'ENFANT

**DIMANCHE 24 NOVEMBRE**  
17H30 DIMANCHE A LA CAFET : LES BANTOUS DE LA CAPITALE

**CONCOURS DU JEUNE HISTORIEN BRAZZAVILLOIS**



**DU 20 NOVEMBRE AU 25 JANVIER 2020**

Pour plus d'info veuillez consulter notre agenda du mois sur [www.institutfrancais-congo.com](http://www.institutfrancais-congo.com)

## 36° PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN

Dépôt des candidatures avant le 5 février 2020

Le concours est destiné à tout candidat, âgé entre 16 et 26 ans, ayant une grande passion pour l'écriture et qui rêve d'être lu et publié à travers le monde.

Le Prix du jeune écrivain (PJE) récompense des œuvres de fiction (nouvelles, contes ou récits) écrites en langue française, en prose, par de jeunes auteurs de toutes nationalités. A l'exception des premiers prix, les anciens lauréats peuvent participer une nouvelle fois, s'ils remplissent les conditions.

En s'inscrivant au concours, chaque participant garantit l'originalité du texte dont il est l'auteur. Tout emprunt à des textes déjà publiés, y compris dans des journaux ou des magazines, ou diffusés sur internet, doit être expressément signalé. Et, au moment de l'inscription, le texte doit n'avoir jamais été soumis au PJE ni primé par un autre jury ; car les décisions du jury sont sans appel.

Pour postuler, le candidat ne peut envoyer qu'un seul texte (deux mille cinq cents mots à six mille huit cents mots) au format word, openoffice ou libre office. Le texte doit être rédigé en timen new roman (taille 12 / interligne 1,5 / marges 1,5 cm de chaque côté). Les pages doivent être numérotées et le titre est indispensable. Pour respecter l'anonymat, le candidat ne doit mentionner ni nom d'auteur ni signature, ni illustration. Les candidats français, quel que soit leur lieu de résidence, paieront vingt euros comme frais d'inscription et ceux-ci, non remboursables, sont à régler via le site internet. Cependant, les candidats étrangers (quel que soit leur lieu de résidence) sont exonérés des frais d'inscription. Après inscription, chaque candidat recevra un accusé de réception puis une attestation de validation avec un numéro d'enregistrement (délai légal d'obtention de l'attestation quinze jours environ).

Tout texte non conforme est mis hors concours. Le règlement complet du concours est consultable en ligne où se font toutes les inscriptions à l'adresse : <https://www.pjef.net/inscription/inscription-au-prix-du-jeune-ecrivain>. Le jury du PJE, composé d'écrivains francophones, se réunira à Paris, en septembre prochain, et sélectionnera les textes lauréats en vue d'établir le palmarès. La remise des prix, quant à elle, interviendra en mars 2021.

S'agissant des prix, le concours du jeune écrivain prévoit pour récompenses des lauréats, entre autres, publication des nouvelles primées dans un recueil, aux éditions Buchet Chastel ; des invitations en France, des voyages, des lots de livres, des ateliers d'écriture, etc.

Notons que l'association Prix du jeune écrivain est soutenue par les ministères de l'Éducation et de la Culture de France, des organisations francophones internationales, des collectivités territoriales, le département de Haute-Garonne et la ville de Muret, siège de l'association (31).

Depuis 1984, date de sa création, l'association promeut la littérature auprès de la jeunesse francophone de différentes façons : rencontres littéraires avec les écrivains et les lecteurs, festival de théâtre et musique gratuit, ateliers d'écriture encadrés par les écrivains et rendez-vous culturels pendant l'année - en partenariat avec la ville de Muret.

Merveille Atipo



## Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 20 novembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 20 novembre 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Vingt affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

-Cinq projets de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ;

-Onze projets de décret au titre du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

-Deux projets de décret au titre du ministère de l'Economie forestière ;

-Deux communications du Premier ministre, chef du gouvernement.

La première série de dossiers examinés lors de la réunion de ce jour a permis au Conseil des ministres d'octroyer des permis d'exploration, avec pour objectif d'assurer une augmentation espérée de la production domestique dans le secteur stratégique des hydrocarbures.

Le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a soumis à l'examen des membres du Conseil une batterie de textes dont l'objet est d'améliorer encore davantage la gouvernance d'un secteur essentiel pour l'avenir de nos plus jeunes compatriotes.

Enfin, le ministère de l'Economie forestière continue son long travail de renforcement des conditions de la diversification de l'économie nationale, et ce dans un secteur aux potentialités importantes pour notre développement durable.

### I/- Ministère des Hydrocarbures

Cinq projets de décret portant respectivement attribution, renouvellement et prorogation de permis d'exploration d'hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Hydrocarbures, a présenté cinq projets d'octroi de permis d'exploration d'hydrocarbures.

Projet de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Nsoko II »

Initialement attribué en 2003 à la société TotalFinaElf EP, ce permis a été prorogé en 2013, et ce pour une période de cinq ans.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n°28-2016 du 12 octobre 2016 portant Code des hydrocarbures, il est proposé que le permis d'exploration d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « Nsoko II » soit réattribué à la SNPC, tandis que la conduite des opérations pétrolières resterait confiée à la société Total E&P Congo S.A., et ce pour des raisons de dépendance opérationnelle du champ concerné avec celui de Nkossa.

Projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Nanga I »

Le Congo s'est lancé dans une opération d'optimisation et de renouvellement de ses réserves dans son secteur minier d'hydrocarbures liquides et gazeux. Pour ce faire, il a lancé des appels d'offres sur des zones libres en offshore et en onshore, ainsi que dans le bassin intérieur de la Cuvette.

D'une superficie de 686,7 km<sup>2</sup>, la zone d'exploration dite « Nanga I » a fait l'objet d'un accord particulier signé le 6 décembre 2017 entre le Congo et la société Total E&P Congo. Les parties proposent que, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi de 2016 portant Code des hydrocarbures, ce permis d'exploration soit attribué à la SNPC, avec une durée

de validité de quatre ans, et de trois années chacune pour les deux périodes de renouvellement éventuel.

Le groupe contracteur sera composé de la SNPC (15%) et Total E&P Congo (85%), avec possibilité pour la SNPC d'associer d'autres sociétés au moment de la mise en production.

Projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Marine XX ».

Située en offshore très profond, la zone d'exploration dite « Marine XX » s'étend sur une superficie de 3285,8 km<sup>2</sup>, pour une profondeur d'eau estimée à 2000 m.

Conformément à l'article 9 du code des hydrocarbures précité, il est proposé d'attribuer le permis d'exploration « Marine XX » à la SNPC, la conduite des opérations pétrolières étant confiée à Total E&P Congo.

Afin de prendre en compte la situation géographique particulière de cette zone, et, conformément à l'article 42 du Code des hydrocarbures, il est proposé une durée totale de validité du permis de six ans, avec trois années chacune pour les deux renouvellements éventuels.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décrets portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Nsoko II » pour le premier, d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Nanga I » pour le deuxième, et d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Marine XX », pour le troisième.

Poursuivant son propos, le ministre Thystère Tchicaya a soumis à l'examen du Conseil des ministres deux projets de décret portant respectivement deuxième renouvellement du permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Marine III » pour le premier, et prorogation du permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Haute Mer B » pour le second.

Attribué en 2005, le permis d'exploration Marine III a fait l'objet d'un contrat de partage de production entre le Congo, la SNPC et la société Prestoil Kouilou, validé par une loi en 2006, la société Maurel & Prom ayant entre-temps été engagée comme opérateur. Restée seule après le retrait de ses partenaires, la SNPC a constitué un nouveau groupe contracteur, en cédant 75% de ses participations à la société New Age en 2016.

Après une série de décrets portant renouvellement du permis d'exploration Marine III, la SNPC a formulé une demande de renouvellement pour sa troisième période de validité. Il s'agit de mieux apprécier la prospectivité de la zone et d'identifier des zones potentielles d'hydrocarbures à l'aide de travaux à réaliser de manière concomitante.

Le permis d'exploration « Haute Mer B », attribué à la SNPC en 2013 pour une durée de quatre ans, a fait l'objet d'un contrat de partage de production entre le Congo, Total E&P Congo, la société Chevron Overseas Congo et Oryx Petroleum Congo approuvé par une loi de 2014.

Associée à ces sociétés, la SNPC a été désignée comme opérateur. Après une première prorogation actée par l'administration en juin 2018, la SNPC sollicite une prorogation de ce permis pour une durée de six mois.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret portant respectivement deuxième renouvellement du permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Marine III » pour le premier, et prorogation du permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Haute Mer B » pour le second.

### II/- Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres un important train de décrets dont l'objet est de matérialiser la vision du président de la République, caractérisée par la mise en place d'une nouvelle gouvernance scolaire fondée sur deux piliers.

Le premier pilier consiste à poursuivre l'ambition d'offrir une éducation de base de qualité à l'ensemble de nos compatriotes, où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur condition sociale.

Le second pilier consiste à concilier la poursuite de la démocratisation de l'enseignement de base avec l'ambition de l'excellence, promue depuis 2011 par le chef de l'Etat. Cette ambition consiste à partir de l'enseignement secondaire pour aider à l'émergence d'une élite responsable dans les domaines scientifiques, technologiques et littéraires.

#### Relèvent ainsi du premier pilier, les cinq projets de décret suivants :

Projet de décret portant organisation et fonctionnement du Conseil national de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire : il s'agit ici d'abroger le décret de 1985 qui organisait jusqu'ici ce Conseil, devenu obsolète, et à arrimer cette instance consultative de l'enseignement général à la loi scolaire n°25-95 du 17 novembre 1995, ainsi qu'à la loi n°16-2019 du 21 mai 2019 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Projet de décret portant approbation de la politique nationale de l'alimentation scolaire : il s'agit ici de garantir à nos élèves, en l'occurrence ceux issus de familles modestes et de couches vulnérables, notamment dans les zones rurales, une alimentation saine et une nutrition améliorée, et ce pour prévenir le décrochage scolaire. Projet de décret instituant les écoles consulaires congolaises : il s'agit de combler un vide juridique, d'organiser les écoles consulaires congolaises à l'étranger, qui reçoivent à la fois des élèves congolais et des élèves étrangers. Ce texte vise notamment nos écoles en Chine, en Angola, dans la capitale Luanda et dans la province de Cabinda. Projet de décret fixant les conditions d'organisation de l'enseignement dans la famille : il s'agit d'assurer la mise en œuvre du service public d'enseignement obligatoire à tous les enfants de la République, notamment pour les élèves congolais habitant à l'étranger et privés d'un enseignement francophone, ainsi que pour les élèves situés dans des zones reculées de notre pays. Projet de décret portant institution et statut des écoles primaires d'excellence : il s'agit d'appliquer à l'école primaire les recettes qui ont permis la réussite des lycées d'excellence ; ces écoles pilotes devront rendre effective la vision du président de la République, exprimée dans son projet de société « La Marche vers le développement », qui préconisait, dans son axe 5, la mise en place d'écoles primaires préparatoires fondées sur l'utilisation de l'anglais, du « cartable électronique » et sur des partenariats à conclure avec des écoles similaires situées à l'étranger.

#### Relèvent du second pilier les six projets de décret suivants :

Projet de décret modifiant et complétant le décret n°2011-637 du 21 octobre 2011 instituant les lycées d'excellence : il convient, dans l'optique d'étendre à d'autres établissements scolaires situés sur le ter-



## Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 20 novembre ...

ritoire l'expérience réussie des lycées d'excellence, de définir les conditions d'octroi du label d'excellence, y compris par le biais de concessions à des personnes morales de droit privé.

Les trois projets de décret suivants sont donc les conséquences logiques de celui-ci. Il s'agit des :

Projet de décret portant création, organisation et statut du lycée d'excellence d'Oyo : il s'agit de dupliquer les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre du projet pilote que constituait le lycée d'excellence de Mbounda (Niari). Projet de décret modifiant et complétant les articles 20 et 222 du décret n°2011-638 du 21 octobre 2011 portant statut du lycée d'excellence de Mbounda : il s'agit d'harmoniser les conditions de recrutement des enseignants et personnels de maîtrise de cet établissement avec les dispositions actuellement en vigueur, et d'étendre aux enseignants concernés les primes et avantages auxquels ils ont droit. Projet de décret portant création du lycée d'excellence conventionné de la Révolution : il s'agit de conférer, par ce texte, le label de « lycée d'excellence » à une personne morale de droit privé qui en remplit les conditions. Le lycée Gampo-Olilou a été choisi pour expérimenter ce type de lycée conventionné.

Enfin, les deux derniers projets de décret s'efforcent de traduire la vision du président de la République en matière d'innovation dans le domaine de l'enseignement.

Projet de décret portant institution, organisation et statut des lycées interdépartementaux : la création de ces établissements est prévue par la loi n°25-95 du 17 novembre 1995 portant réorganisation du système éducatif en République du Congo.

Prenant la parole à propos de ce projet de décret, son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a précisé le prix qu'il attache au déploiement de tels établissements, vecteurs essentiels dans le brassage de la population, et ce depuis leur plus jeune âge. Il s'agit pour le chef de l'Etat d'un outil précieux de lutte contre le poison de l'enclavement intellectuel et moral, poison qui a pour conséquences le développement de l'ethnocentrisme et de son corollaire, le tribalisme.

Projet de décret portant institution, organisation et statut des lycées scientifiques : il s'agit de matérialiser la volonté du chef de l'Etat, qui entend favoriser le développement d'une culture scientifique et permettre l'enseignement des sciences exactes dans des établissements dédiés.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les onze projets de décret soumis à son examen par le ministre Collinet Makosso.

### III/- Ministère de l'Economie forestière

Invitée à son tour par le président de la République à prendre la parole, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres deux projets de décret. Il s'agit de :

Projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du système de vérification de la légalité.

Le Congo et l'Union européenne ont signé le 17 mai 2010 l'Accord de partenariat volontaire (APV) concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (Flegt). Il s'agit de lutter contre l'exploitation illégale des bois et des produits dérivés, et de favoriser l'ouverture du marché européen au bois congolais.

Le Comité conjoint de mise en œuvre de l'accord, réuni le 5 décembre 2017, a préconisé la mise en place d'un comité interministériel afin de mobiliser

les fonds nécessaires au suivi du déploiement du Système de vérification de la légalité sur tout le territoire national.

Ces fonds permettront que les directions départementales de l'Economie forestière reçoivent ce système, pour l'instant centralisé au ministère des Finances et du budget, au sein d'un « data center ».

Instituer un comité interministériel sous la coordination du Premier ministre, chef du gouvernement, aura pour avantage de favoriser l'opérationnalisation du Système de vérification de la légalité, améliorera la gouvernance du secteur forestier, et augmentera les revenus de l'Etat.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du Système de vérification de la légalité.

Projet de décret portant approbation du plan d'aménagement de l'Unité forestière d'aménagement de Bétou, située dans la zone I Likouala du secteur forestier Nord.

Dans le cadre de la gestion durable des forêts basée sur l'aménagement forestier et de la transformation soutenue de bois, il est prévu l'aménagement de toutes les forêts concédées à l'exploitation.

Dans ce cadre, l'article 31 du décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts fait obligation de l'élaboration des plans d'aménagement des concessions par les attributaires.

C'est à ce titre que la société Likouala Timber a signé un protocole d'accord technique pour l'élaboration du plan d'aménagement de sa concession, basé sur un certain nombre d'études.

Les objectifs principalement visés sont :

- La pérennisation des ressources et la planification de leur exploitation afin de soutenir la transformation et garantir des revenus à l'Etat ;

- La préservation des fonctions écologiques et de la biodiversité ;

- La contribution au développement socioéconomique des communautés locales et des populations autochtones, grâce à une redevance forestière versée par le concessionnaire dans le fonds de développement local pour la mise en œuvre des microprojets dans la série de développement communautaire.

C'est donc l'ensemble des dispositions de ce plan qui est soumis à l'approbation du Conseil des ministres, conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation du plan d'aménagement de l'Unité forestière d'aménagement de Bétou, située dans la zone I Likouala du secteur forestier Nord.

Enfin, le Conseil des ministres a entendu deux communications présentées par M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement.

Communication sur l'accord d'octroi de crédit conclu entre la République du Congo et l'Agence française de développement

M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a rappelé que cet accord s'inscrit dans le cadre global des engagements pris par un certain nombre de partenaires, tant multilatéraux que bilatéraux, ayant exprimé leur volonté d'accompagner le Congo dans le processus de restructuration de sa dette publique et dans la conclusion d'un programme avec le Fonds monétaire international (FMI).

La République Française fait partie des partenaires

ayant souscrit un tel engagement. Après la conclusion de l'accord avec le FMI, les parties française et congolaise viennent donc de conclure, le 18 novembre 2019, un accord d'octroi de crédit d'un montant de quarante-cinq (45 000 000) millions d'euros.

Après avoir informé les membres du Conseil des ministres du détail des engagements pris par les deux parties, le Premier ministre, chef du gouvernement, a conclu au caractère tout à fait concessionnel du crédit.

Le Conseil des ministres a pris acte de la signature de cet accord. Tout en remerciant les autorités françaises pour leur volonté d'accompagner le Congo, les membres du Conseil des ministres ont invité le gouvernement à engager sans délai le processus de ratification dudit accord, en le transmettant notamment au parlement pour adoption.

Communication consécutive aux graves inondations dans les localités situées le long du fleuve Congo

Poursuivant son propos, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que notre pays connaît depuis quelques semaines des pluies diluviennes. Elles ont entraîné des inondations, notamment dans les localités situées le long du fleuve Congo.

Ces inondations ont occasionné des pertes en vies humaines ainsi que des dégâts matériels importants, notamment la destruction d'habitations, l'inondation et l'effondrement de certaines infrastructures publiques (écoles, centres de santé, etc.), d'énormes pertes de moyens de subsistance des populations (plantations, bétail, volailles, réserves alimentaires) et, enfin, la recrudescence de certaines maladies hydriques.

Ces données, collectées par le ministère en charge de l'action humanitaire, lequel suit cette situation en temps réel, précisent également qu'environ cinquante mille personnes, qui se trouvent dans les localités les plus impactées, à savoir celles situées le long du fleuve Congo, sont en état de détresse.

Les éléments techniques en possession des pouvoirs publics laissent craindre que ces inondations se poursuivent dans les prochaines semaines. Aussi, et compte tenu de l'ampleur de cette situation, le gouvernement de la République déclare l'état de catastrophe naturelle et d'urgence humanitaire dans les départements de la Likouala, de la Cuvette et des Plateaux.

Par une correspondance datée du 19 novembre 2019, le Premier ministre, chef du gouvernement, a officiellement informé Madame la coordinatrice du système des Nations unies au Congo de la situation née de cette catastrophe.

Le Conseil des ministres prend note avec émotion de cette situation, marque sa compassion pour les familles éprouvées et en détresse. Il invite les différents services de l'Etat à poursuivre leur mission d'aide et d'assistance aux populations concernées. Enfin, le Conseil des ministres espère que l'implication de tous les partenaires de bonne volonté permettra un accompagnement des pouvoirs publics dans la résolution de cette situation dramatique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h45.

**Fait à Brazzaville, le 20 novembre 2019**

**Thierry Lézin Mougalla**

**Ministre de la Communication et des médias  
Porte-parole du gouvernement**





MTN CONGO, Opérateur leader de la téléphonie mobile en République du Congo, souhaite recruter des entreprises, en vue de la prise en charge de la prestation de ravitaillement du carburant dans ses sites GSM.

En effet, en vue de répondre aux exigences de continuité énergétique sur l'ensemble de son réseau, les prestataires sélectionnés auront pour mission d'acheminer le carburant des zones de stockage, vers les sites de consommation.

Les entreprises intéressées par ce marché doivent produire toutes les informations permettant de démontrer leur capacité à prendre en charge efficacement les services attendus par MTN CONGO. A cet effet, elles devront justifier :

- qu'elles possèdent des références dans l'exécution de marché similaire
- qu'elles disposent, ou sont à même de mobiliser, les moyens logistiques adaptés aux contraintes liées au présent marché ; dans le cas où les moyens logistiques ne sont pas disponibles, elles décriront avec précision le plan d'acquisition desdits moyens logistiques
- qu'elles sont en règle avec les administrations congolaises, à cet égard fournir tous les documents administratifs / fiscaux permettant de le confirmer
- qu'elles disposent de toutes les autorisations leur permettant d'exercer l'activité objet de présent avis.

MTN CONGO invite les entreprises opérant de la logistique des produits pétroliers de manifester leur intérêt à fournir les services attendus.

La manifestation d'intérêt doit être adressées à MTN au plus tard le 29 novembre 2019 à 12h30, par courrier à l'adresse électronique suivante : [purchasing.cg@mtn.com](mailto:purchasing.cg@mtn.com), accompagnée de tous les documents requis.

MTN procédera à une analyse de chaque manifestation, seuls les fournisseurs retenus au terme de cette étape, recevront le cahier des charges et participeront à l'appel d'offres.

Direction Financière | Supply Chain Management



MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
 PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (PADEC)  
 Unité de Gestion du Projet  
 Courriel : padec2019@gmail.com

## RESULTATS DE LA SELECTION D'UNE FIRME

**OBJET DU MARCHÉ :** Sélection d'un consultant chargé de réaliser le Diagnostic des besoins du Guichet Unique des Opérations Transfrontalières (GUOT) et son repositionnement dans les opérations de passage des marchandises aux frontières

**METHODE UTILISEE :** Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)

**DUREE D'EXECUTION :** 03 mois

### 1. ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

Nom : Bureau International Maritime SA

Adresse : 9b, Boulevard Prince Henri, L.

Montant de la proposition financière : 128. 075. 604 FCFA TTC

Montant du contrat : 111.161.772 FCFA TTC

### 2. RESULTATS DE L'EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

Noms des consultants	Score technique	Score total	Classement
BUREAU INTERNATIONAL MARITIME SA	91,63	91,63	1er
DEVOTEAM	77	77	2ème
DELOITTE	55,88	55,88	-
ARC INGIENERIE	54	54	-
GILBRATAR ADVISORY	51	51	-

3. Conformément à la méthode de sélection Fondée sur la Qualité (SFQ), la procédure de passation de marchés s'est poursuivie avec la firme qui a réalisé le meilleur score technique (seule sa proposition financière a été ouverte) :

#### Identification des candidats

Nom	Nationalité
BUREAU INTERNATIONAL MARITIME SA	Luxembourg

Note : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue peut en faire la demande au Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité.

Brazzaville, 05 et 06, Rue Locko-Secteur Blanche Gomez  
 Numéro de téléphone : (+242) 22 613 18 38  
 Adresse électronique : padec2019@gmail.com

Le Coordonnateur du PADEC  
 Benoît NGAYOU

## IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET NUMÉRIQUE SÉRIGRAPHIE PELLICULAGE DOS CARRÉ COLLÉ CONCEPTION GRAPHIQUE



### UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux

#### PRESSE

Quotidiens  
 Hebdomadaires  
 Mensuels  
 Numéros spéciaux...



Magazines

#### OFFSET

Chemises à rabat  
 Magazines  
 Livres  
 Dépliants  
 Documents administratifs  
 Calendriers  
 Flyers  
 Affiches  
 Divers



Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

+242 06 951 0773  
 +242 05 629 1317  
 imp.bc@adiac-congo.com

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
 Brazzaville - République du Congo

## NÉCROLOGIE

Sébastien Kamba, les familles Ngoma, Solo, Pembe, Hazoume, Mandi, Cyr Delia et la veuve Combo Matsiona Léocadie ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, ami(e)s et connaissances de France, du Bénin, de Côte d'Ivoire, de Pointe-Noire et de Sibiti, aux mutuelles : la Pose, la Glacière, l'Amitié, Ewawa et le groupe religieux la Supplique, le décès de leur fille, sœur, mère et grand-mère, la veuve Hazoume née Alamba Victorine Eugénie "ya Alamba", survenue le lundi 11 novembre 2019, en France.

La veillée mortuaire à Brazzaville se tient au n°55 rue Berlioz, avenue Matsoua, Bacongo.

En France, elle a lieu au n°1 rue Jean-Mermoz  
 94430 Chennevières appartement 123.

Les obsèques auront lieu le vendredi 22  
 novembre 2019 en France :

- 13h45 : levée de corps à hôpital Saint Camille  
 Bry sur Marne, 2 rue de pères Camilliens  
 94366 Bry de Marne

- 14h45 : Eglise saint Jean de Bois l'Abbé 9, rue  
 Rabelais Chennevières sur Marne.

16h : cimetière de devilliers Avenue de Fried  
 Berg villiers sur marne

A Brazzaville :

- 12h : messe en l'église Notre-Dame de  
 Rosaire de Bacongo

- 14 : retour au domicile



UNE ADRESSE E-MAIL  
 POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES  
 PLUS RAPIDEMENT

[regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr)

LES DÉPÊCHES  
 DE BRAZZAVILLE

[www.lesdepechesdebrazzaville.fr](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr)





RÉPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE, DES GRANDS TRAVAUX DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX



## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT)

**Projet d'aménagement de la route Ndendé – Doussala - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Brazzaville, Phase 1.**

Secteur : « Transports »

Référence de l'accord de financement : Prêt  
N°2100150031593

N° d'Identification du Projet : P-ZI-DB0-088

DATE : 20/11/2019

AMI N° ...../MAETGT/DGGT/CET-CEP-BAD.

1. La République du Congo a obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route Ndendé – Doussala – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Brazzaville, Phase 1, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes au titre de ce prêt pour financer les contrats de Consultant pour la « réalisation des études de suivi-évaluation des impacts socio-économiques du projet ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent deux opérations principales : (i) Etablir la situation de référence pour les principaux indicateurs d'impact du projet et (ii) Réaliser l'évaluation d'impact du projet à sa fin. Une même approche méthodologique sera utilisée dans ces deux cas et pour les mêmes indicateurs afin de rendre possible la comparaison des résultats. La réalisation de l'évaluation d'impact devra permettre d'apprécier la variation des valeurs obtenues (par indicateur) par rapport à la situation de référence.

La longueur totale de la route est d'environ 225 km.

3. La Délégation Générale aux Grands Travaux ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution (OE) », invite les Consultants (Firme) intéressés, éligibles et qualifiés

à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Ils doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission (fournir la liste et les CV du personnel), ainsi que toutes autres informations complémentaires (Registre de commerce, agrément, etc.). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Une liste de six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité et le coût.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mention-

née ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi à vendredi de 09 h à 14 h.

6. Les expressions d'intérêt rédigées en français doivent être soumises en deux (02) exemplaires dont un original, sous plis fermés, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 décembre 2019 à 12 heures 30 mn (heure locale) et porter expressément la mention :

« Projet d'aménagement de la route Ndendé – Doussala – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Brazzaville, Phase 1 : réalisation des études de suivi-évaluation des impacts socio-économiques du projet »

À l'attention de :

Monsieur le Ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux, Délégation Générale aux Grands Travaux  
Coordination Technique

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,

Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2, Route de la Base militaire, 5ème étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya).

BP : 14 729 ; Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 956 86 64

E-mail : [ceprbaddggt@gmail.com](mailto:ceprbaddggt@gmail.com) ;

Fait à Brazzaville, le  
Le Coordonnateur Technique,

Oscar OTOKA. -

# VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée  
du Bassin du Congo

galerie CONGO  
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

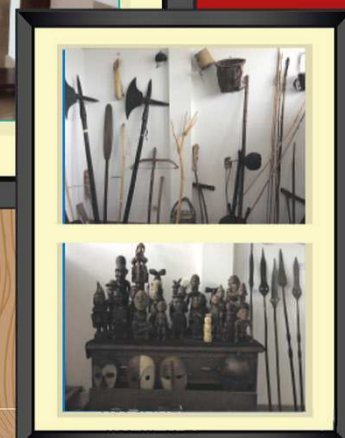
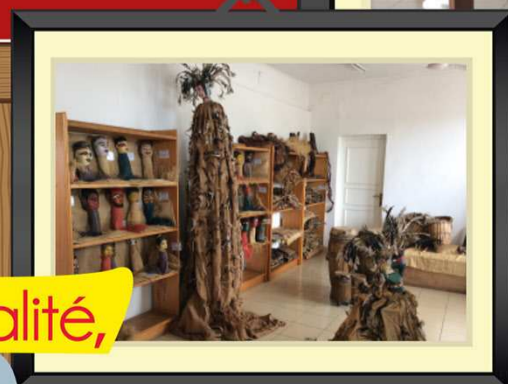
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**  
de la **Tradition**  
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**  
immeuble les manguiers (Mpila )  
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**



## CHAMPIONNAT D'AFRIQUE PROFESSIONNEL DE KICK BOXING

## Sélection des compétiteurs congolais

L'association congolaise de boxe pieds poings a organisé une campagne de détection des meilleurs athlètes, dans le but de monter l'équipe qui participera à la compétition prévue à Brazzaville, d'ici à la fin de l'année.



Deux athlètes sur le ring

L'athlète congolais Dony Rahim Vouta Voubrel va défendre sur ses terres, face à un Marocain, la ceinture qu'il avait gagnée en juin dernier, à Yaoundé, au Cameroun. La détention définitive de cette ceinture ne peut se faire qu'au terme d'une nouvelle victoire au combat professionnel sous peine de se la voir retirée par l'instance continentale. C'est dans ce sens que l'association affiliée à la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires s'active déjà pour la réussite de ce rendez-vous à Brazzaville. Depuis quelques jours, elle s'est lancée dans un travail de détection.

« Pour des raisons de présentation des athlètes d'élite dans les différentes catégories lors des super fights, agrémentant les championnats d'Afrique, il nous a été emmené de réaliser une présélection », a expliqué Césaire Alfred Nzobo, le directeur technique de l'association. Il a expliqué que le travail de détection consiste à sélectionner les meilleurs dans trois catégories, notamment les moins de 63,5kg, de 67 kg et de 71 kg. Césaire Alfred Nzobo a, par ailleurs, précisé que trois semaines avant la compétition, se définira l'équipe type qui représentera le Congo lors de

ces championnats d'Afrique. Selon lui, ces championnats seront agrémentés par deux super-fights amicaux opposant les athlètes des deux Congo, soutenus au préalable par quelques combats de présentation de kick boxing par les athlètes les plus jeunes du Congo qui sont en formation pour assurer la relève dans les cinq années à venir. Précisons que les super-fights sont des combats qui agrémentent les grandes compétitions. C'est une pratique consistant à rencontrer un adversaire dans trois disciplines : semi contact, light contact et full contact.

James Golden Eloué

## ARTS PLASTIQUES

## Les œuvres de Hayat Rihan Bitar à découvrir à Brazza-Art Galerie

L'exposition « d'Afrique et d'ailleurs », ouverte le 7 novembre à Brazzaville, permet à l'artiste peintre de présenter son œuvre et de donner au public l'occasion de l'apprécier jusqu'au 23 novembre 2019.

La peintre propose à la vente des pièces à travers lesquelles l'on retrouve une empreinte africaine. Des dizaines de toiles développent des thèmes comme l'esclavage, le braconnage, le voilage, la nature, l'Afrique et les émotions : l'amour, la souffrance ainsi que la colère. « C'est dans la vie simple, dans la découverte de soi-même et autres, dans le déroulement de ce qui m'entoure, dans mon écoute insatiable, mon échange constant, mes doutes mais aussi ma folie parfois, que je puise ma capacité de création », a déclaré Hayat Rihan Bitar.

Les tableaux de l'artiste expriment aussi l'art figuratif et l'art abstrait qui suscitent interrogation et admiration des événements locaux. Ils permettent également de promouvoir leur auteur dans les grandes expositions au niveau national et international. « L'organe est au corps ce que la peinture est pour moi, c'est vital...mon



œil sait capter le détail et le retranscrire sur la toile. Je souhaite, au travers de ma peinture, partager des espoirs, des rêves mais surtout mes émotions », a ajouté l'artiste peintre.

Outre la galerie Brazza-Art, l'artiste exposera à nouveau ses œuvres ailleurs, notamment au musée Cercle africain et à l'Institut français du Congo, basés à Pointe-Noire. Par contre,

elle ambitionne aussi la ville de Kinshasa pour d'autres expositions de grande ampleur.

Avec une expérience professionnelle confortée, l'artiste peintre présentera ultérieurement une expression très personnelle et variée sur supports. « Développer mes techniques, mes inspirations toujours avec mes émotions », a commenté Hayat Rihan Bitar.

Fortuné Ibara

## JO 2020

## La Côte d'Ivoire et l'Égypte qualifiées

Deux des trois représentants de l'Afrique à la phase finale des Jeux Olympiques (JO) de Tokyo, l'année prochaine, sont connus depuis le 19 novembre, au terme des demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des moins de 23 ans. Le dernier qualifié sera connu le 22 novembre, à l'issue du match pour la troisième place qui mettra aux prises le Ghana à l'Afrique du Sud.

La finale de la troisième CAN des moins de 23 ans qui se joue en Égypte opposera, après la petite finale, la Côte d'Ivoire au pays hôte. Les deux sélections sont d'office qualifiées pour les JO de Tokyo 2020.

Les Ivoiriens ont validé leur qualification en battant le Ghana, 3-2, au terme de la séance des tirs au but, après un score de 2-2 au temps réglementaire. Deux joueurs ivoiriens se sont distingués dans cette première demi-finale. L'attaquant Youssouf Dao a inscrit un doublé puis le gardien Ira Tape a arrêté trois des cinq pénalités tirés par le Ghana. La Côte d'Ivoire se qualifie pour la deuxième phase finale des JO de son histoire après ceux de 2008. L'Égypte, quant à elle, a eu raison de l'Afrique du Sud, 3-0, grâce à Ramadan Sohby sur penalty (59e mn), puis un doublé de Abderahman Magdi (84 et 89e mn). Habituee des JO, l'Égypte (douze participations) a pour meilleure performance les quarts de finale disputés lors de sa dernière participation, en 2012.

Rappelons que dans cette compétition, l'Afrique a déjà remporté toutes les médailles. Le Nigeria et le Cameroun ont été médaillés d'or respectivement en 1996 et 2000. Le Nigeria a gagné la médaille d'argent en 2008 puis lui et le Ghana ont tour à tour glané la médaille de bronze en 2016 et 1992.

J.G.E.

## CAN 2021

Les résultats de la 2<sup>e</sup> journée des éliminatoires

Groupe E  
Burundi – Maroc : 0-3 (0-2)  
Buts : Mazraoui (27e), En-Nesiri (39e) et Hakimi (83e) pour le Maroc  
Groupe K  
Éthiopie – Côte d'Ivoire : 2-1 (2-1)  
Buts : Dagachew (15e) et S.Bekele (25e) pour l'Éthiopie, Serge Aurier (3e) pour la Côte d'Ivoire  
Mauritanie – Centrafrique : 2-0 (1-0)  
Buts : El Id et D. Guidileye pour la Mauritanie  
Groupe H  
Zambie – Zimbabwe : 1-2 (1-1)  
Buts : Daka (20e) pour la Zambie,

Billiat (11e et 79e) pour le Zimbabwe  
Niger – Madagascar : 2-6 (1-4)  
Buts : Wonkoye et Moussa pour le Niger, Nomenjanahary (doublé), Anicet (penalty), Carolus, Voavy et Morel pour Madagascar  
Groupe J  
Libye – Tanzanie : 2-1  
Buts : Sabbou (67e) et Saltou (81e) pour la Libye, Samatta (18e sur penalty) pour la Tanzanie  
Guinée équatoriale – Tunisie : 0-1 (0-0)  
But : Khazri (73e) pour la Tunisie

Camille Delourme

## CONCOURS LITTÉRAIRE

## Lancement du prix Ernest-Bompoma-Ikélé

Initié par Le forum des gens de lettres (FGL), la récompense est destinée aux écrivains de langue française d'origine ou de nationalité congolaise, avec pour résidence le Congo-Brazzaville.

Le prix Ernest-Bompoma-Ikélé rend hommage à l'écrivain et nouvelliste éponyme, décédé le 5 février 2018 à Brazzaville, des suites d'un accident cardio-vasculaire. Pour sa première édition, il récompense les œuvres littéraires éditées entre le 1er janvier 2018 et le 30 novembre 2019 portant sur la fiction et qui présentent une originalité stylistique indéniable. Toutefois, les autres genres peuvent aussi

concourir à défaut des candidatures conséquentes et faire l'objet d'un prix spécial.

Ainsi, jusqu'au 10 décembre, tout auteur ou éditeur doit faire parvenir au comité d'organisation trois exemplaires des œuvres éditées au Centre culturel russe de Brazzaville, à la permanence du FGL sise au quartier Plateau-des-15 ans ou contacter la direction départementale du Livre et de la lecture publique de Pointe-Noire.

Le prix sera décerné à l'heureux gagnant, le 5 février prochain, après la délibération du jury composé de cinq membres.

Ernest Bompoma Ikélé fut enseignant de français, écrivain, nouvelliste, agent du Contrôle d'Etat, ex-président du FGL. Né le 7 décembre 1966, à Mbéti, dans le département de la Likouala, il a débuté sa carrière professionnelle au lycée Thomas-Sankara avant de la poursuivre au lycée de la Révolution. Diplômé ensuite de l'École nationale d'administration et de magistrature, option administration générale, il rejoint l'Inspection générale d'Etat. Ernest Bompoma Ikélé fut co-fondateur des « Vendredis des arts et des lettres », une activité de promotion du livre qui a lieu chaque vendredi à la Préfecture de Brazzaville. « Le chaos », publié en 2012, « Le compte à rebours », en 2015, et « La République des renards » sont les ouvrages qu'il a publiés avant sa mort.

Hervé Brice Mampouya





## MUSIQUE

## Ganga Edo jusqu'au bout

Après la célébration des soixante ans d'existence des Bantous de la capitale, le patriarche de l'orchestre, 86 ans d'âge, dit continuer de chanter jusqu'au dernier jour de sa vie.

Les anciens sociétaires des Bantous de la capitale s'apprentent à céder le relais à la jeunesse. Cependant, le patriarche Ganga Edo, qui n'est pas prêt à abandonner son micro, se dit être regardant dans la façon de composer de ces jeunes qui vont prendre la relève, et pour lesquels il exige les compositions de haute facture.

« Je continue d'encadrer les jeunes qui sont avec moi, qui m'appellent le Patriarche. Ils me respectent et je les respecte aus-

jeune aussi, me demande si je peux chanter telle ou telle autre chanson », a déclaré le patriarche Ganga Edo.

Co-fondateur de l'OK Jazz et des Bantous de la capitale, il assure être encore apte à caresser son micro. « Je n'ai pas cessé de jouer. Je joue jusqu'aujourd'hui. Je ferai de la musique jusqu'au dernier jour de ma vie. C'est ce que Dieu a voulu que je fasse, donc je ne peux pas laisser. Comme un militaire, je vais mourir l'arme

gomba dit Vicky Longomba, et Desoin. Il est également co-fondateur des Bantous de la capitale, avec Saturnin Pandi (le batteur), Jean Serge Essous (le premier chef d'orchestre), Nino Malapet (le deuxième chef d'orchestre), Célestin Nkouka et Daniel Loubelo De la Lune. Malheureusement, regrette-t-il, tous ses amis sont morts, le laissant seul. Il a ajouté que son passage à Léopoldville, actuelle Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), lui a permis d'y avoir des enfants, ainsi qu'ici à Brazzaville.

Fils unique de sa mère Véronique, Ganga Edo lui a rendu un hommage à travers une chanson anthologique. « Ma mère, fille de Ganga Edouard (qui a même un collège dans Brazzaville qui porte son nom), n'a eu que moi comme fils. Il fallait que je lui rende hommage à travers la chanson Aimé wa bolingo; une chanson qui a marqué mon histoire et qui est devenue un classique », a-t-il témoigné.

Instituteur de formation de la trompe de Virgile Mafoua, Ganga Edouard n'a jamais voulu que son petit-fils devienne enseignant comme il voulait bien l'être. Il lui



Le patriarche Ganga Edo / crédit photo Kinzengué

a plutôt inscrit dans une école de formation professionnelle.

Ganga Edo a été élevé le 15 août par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, au grade de commandeur dans l'Ordre du

mérite congolais. « «Félicitations doyen, le seul qui nous reste», m'a dit le président de la République en me portant l'insigne de la médaille », se souvient le patriarche, tout heureux.

Bruno Okokana

« «Félicitations doyen, le seul qui nous reste», m'a dit le président de la République en me portant l'insigne de la médaille »

si. De temps en temps, quand il y a un concert, que ça soit à l'Institut français du Congo ou à la Détente bar, je suis là et je les encadre. Je respecte le directeur artistique. Je ne l'oblige pas parce que je suis le Patriarche ou le co-fondateur des Bantous de la capitale. Il peut arriver que le directeur artistique, qui est un

à la main », a-t-il ajouté.

Pour Ganga Edo, le bon souvenir qu'il garde jusqu'à ce jour est d'être le co-fondateur de l'OK Jazz, avec deux de ses compatriotes, Daniel Loubelo De la Lune et Célestin Nkouka, et de l'autre côté de la rive gauche du fleuve Congo, Luambo Makiadi François dit Franco, Victor Lon-

## FORMATION

## Plus de deux cents jeunes initiés à l'informatique

Le député de la première circonscription électorale de Ouenzé, Juste Désiré Mondélé, a lancé, le 20 novembre, une session de formation gratuite au profit des jeunes du cinquième arrondissement ainsi que d'autres de Brazzaville.

Sur près de quatre cents jeunes sans emplois et élèves inscrits pour suivre la formation d'initiation à l'informatique, deux cent-vingt ont été retenus par les organisateurs. En effet, les participants seront formés sur les modules comme Word, Excel et Publisher. Un motif de satisfaction pour Juste Désiré Mondélé qui espère rattraper les autres inscrits dont les noms sont sur la liste d'attente, d'autant plus que le but est d'aller vers la vision du président de la République qui concilie à la fois formation qualifiante



Une vue des apprenants Adiac

« Il est important pour nous que la jeunesse, non seulement celle de Ouenzé, mais de Brazzaville et du Congo en général, s'adapte, s'initie et maîtrise l'outil informatique. Vous savez qu'aujourd'hui, il faut bien se former parce qu'il y a des langues étrangères et l'informatique qui sont des outils qu'on exige pour avoir accès facilement à l'emploi mais aussi pour le quotidien des jeunes »

et accès à l'informatique. « Il est important pour nous que la jeunesse, non seulement celle de Ouenzé, mais de Brazzaville et du Congo en général, s'adapte, s'initie et maîtrise l'outil informatique. Vous savez qu'aujourd'hui, il faut bien se former parce qu'il y a des langues étrangères et l'informatique qui sont des outils qu'on exige

pour avoir accès facilement à l'emploi mais aussi pour le quotidien des jeunes », a rappelé le conseiller spécial du président de la République, chef du département politique. Insistant sur la discipline qui doit être observée pendant toute la durée de la formation, il a souligné que le but ultime est de bien former la jeunesse afin d'éradiquer petit à petit le

phénomène de « bébés noirs », souvent lié à l'oisiveté. Ainsi, des absences et retards non justifiés seront systématiquement remplacés par ceux qui sont sur la liste d'attente, a martelé le président d'honneur de la fondation éponyme, Juste Désiré Mondélé.

« Pour bien apprendre, il faut être discipliné. La formation sera donnée par des personnes qualifiées et sera sanctionnée par des certificats d'évaluation. Ce qui exige la discipline et l'assiduité. Il s'agit d'une formation complémentaire », a conclu le député de Ouenzé 1, estimant que la mobilisation observée signifie que la jeunesse a besoin d'apprendre et de s'éloigner de tous les vices qui l'entourent. Notons que cette formation, qui n'est pas la première du genre, se déroule à la permanence parlementaire du député dénommée « Maison du citoyen ».

Parfait Wilfried Douniama